

## Conseil municipal du 26 février 2025

Présents : Mmes BINET, MICHEL, POUJOL et MM. BREULEUX, LAQUIEZE, LAVERGNE-AZARD, LE HEN, POUMEYROL et VERDIER

Absents excusés : BRUN A.Marie et GAUCHER Nadine

Procurations de : de A.Marie BRUN à Cécile MICHEL et de Nadine GAUCHER à Rémi POUMEYROL

Secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL

Présents ou représentés : **11 présents ou représentés soit 11 votants**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h30.

- **Désignation d'un secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL**

**VOTE : POUR : unanimité**

- **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 janvier 2025**

**VOTE du compte-rendu du CM du 10 janvier 2025 :**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Le maire informe le conseil municipal de l'ajout du point à l'ordre du jour : révision du bail de la gendarmerie (avenant n°2)**

**VOTE de l'ajout d'un point à l'ordre du jour :**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 1 – Plaine sportive et pédagogique : modification du plan de financement

Le Maire explique la modification du plan de financement de la plaine sportive et pédagogique. Lors du dernier conseil municipal, ce plan avait été validé mais le coût de la maîtrise d'œuvre a été réévalué. Il est passé, après négociations, de 14,5 à 13,2 puis à 12,8% (soit 100760€).

Autre point, la Fédération Française de Foot nous informe qu'il vaut mieux prévoir 15000€ de participation de la FFF au lieu de 5000€.

Le plan de financement est donc revu comme suit :

#### Parc sportif - structures bâties

Coût HT de l'opération		Plan de financement prévisionnel		
Postes de dépenses	Montants HT	Financier	Montant	Taux
Maitrise d'œuvre	100 760 €	Etat	361 510 €	40,00%
Contrôle technique	4 600 €	Région	176 347 €	19,51%
CSPS	4 260 €	Département	130 283 €	14,42%
Etudes complémentaires	6 973 €	Fédération Française de Foot	15 743 €	1,74%
Travaux	787 182 €	Cauvaldor	39 137 €	4,33%
		Commune	180 755 €	20,00%
<b>Total</b>	<b>903 775 €</b>	<b>Total</b>	<b>903 775 €</b>	<b>100,00%</b>

La participation de la commune reste à 20%, on ne peut pas être en-deçà de ce pourcentage.

D VERDIER demande si la FFF a des exigences particulières sur ce projet.  
Le Maire répond qu'ils ont une multitude de plans de financement différents. Celui-ci concerne le bâti et comporte des exigences concernant la taille des vestiaires, nombres de douches... dont le projet tient compte.

**VOTE de la modification du plan de financement pour la plaine sportive et pédagogique et de la demande des subventions correspondantes**

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**2- Projet d'éclairage de la place Emile Zola – Validation FDEL**

Le Maire présente le devis de l'installation de l'éclairage neuf place Emile Zola. Le montant s'élève à 39100 euros HT. Après négociation avec la FDEL, cette dernière prendra en charge 80% de la somme (31280€) et la commune 20% (7820€). A noter que l'installation de l'éclairage est de compétence communale sur le projet de MSP.

Le Maire montre différents types de luminaires. Il faut concilier des équipements modernes et une certaine unité dans note village (il existe déjà beaucoup de lampadaires différents). Il souhaite commencer à harmoniser ces équipements. Le conseil est favorable à cette ligne.

Daniel VERDIER demande quel est l'équipement du nouveau parking du collège. Les équipements sont très différents de ceux utilisés dans le village.

Le conseil se prononce sur le modèle de lampadaire le plus répandu dans le centre bourg :  
(coloris rouge brun, identique à celui existant)



**VOTE sur la projet de la FDEL pour l'éclairage de la place E Zola**

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**3 – Bibliothèque municipale – autorisation de suppression de documents du fonds**

Le Maire indique qu'une opération de désherbage est à faire régulièrement pour conserver des collections cohérentes au sein de la bibliothèque. Cette dernière a été réalisée par les bénévoles qu'il tient à remercier.

Cécile MICHEL indique que A.Marie BRUN (la référente du conseil municipal pour la bibliothèque) souhaite rappeler que ce vote est obligatoire en conseil municipal et que cette opération est nécessaire pour garder la bibliothèque attractive.

Carole BINET demande si la commune participe financièrement à l'achat de livres.

Le Maire indique que la commune donne 1000€ par an pour l'achat de nouveaux livres.

Daniel VERDIER indique que les bénévoles s'inspirent des demandes faites par les adhérents pour renouveler les achats. La bibliothèque départementale de prêt est aussi sollicitée tous les mois pour les nouvelles collections.

Un PV avec le nombre et la nature des documents éliminés sera édité.

**VOTE sur l'autorisation de suppression de documents du fonds à la bibliothèque municipale**

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**4 – Dépenses d'investissement**

Le Maire présente deux dépenses d'investissement qu'il convient de payer avant le vote du budget. Une démarche existe en ce sens. Il convient de délibérer pour autoriser ces mandatements, à savoir :

- Relevé topographique rue du chemin creux : 670 €HT (804€TTC). Dans l'objectif de refaire les réseaux qui desserviront la place Emile Zola et la maison de santé.
- Rénovation Eclairage Foyer Rural: 14 551 €HT (17461,20€TTC). Opération réalisée et terminée en fin d'année 2024.

Daniel VERDIER et Cécile MICHEL indiquent que tout le monde est satisfait de cette remise en état de l'éclairage qui donne un coup de neuf et de jeune à cette salle ainsi qu'à la façade.

#### VOTE sur l'acceptation de ces dépenses d'investissement

POUR : 11  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

### 5. Point Lot Habitat – Programme Lotissement de La Brousse

Le Maire présente la répartition et le type de logements que va construire Lot Habitat (cf. tableau ci-dessous) :

Typologie	Nombre	Surface minimum (m <sup>2</sup> SHAB)	SHAB TOTALE	Garages	Jardins	Terrasse
T2	2	45 m <sup>2</sup>	90 m <sup>2</sup>	0	Supérieur à 15m <sup>2</sup>	9 m <sup>2</sup> / lgt
T3	5	70 m <sup>2</sup>	350 m <sup>2</sup>	20m <sup>2</sup> /lgt	Supérieur à 15m <sup>2</sup>	9 m <sup>2</sup> / lgt
T4	3	80 m <sup>2</sup>	240 m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup> /lgt	Supérieur à 15m <sup>2</sup>	9 m <sup>2</sup> / lgt
	10		680 m <sup>2</sup>			

10 logements seront donc construits pour une enveloppe prévisionnelle de 1 320 000 € HT.

Le Maire présente quelques points de calendrier :

- La consultation de la maîtrise d'œuvre est lancée ; la date de fin est le 15/03.
- Présentation des esquisses : mi-avril 2025
- Dépôt du permis de construire : mai 2025
- Début des travaux : novembre 2025
- Réception des travaux : mars 2027

### 6. Révision du bail de la gendarmerie

Le Maire présente les chiffres de la révision triennale du loyer en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT)

La commune loue les logements à Lot Habitat et sous-loue à la gendarmerie.

Les tarifs étaient les suivants :

- 16/09/2018 : 93 390 €/an
- 16/09/2021: 86 322 €/an
- 16/09/2024: 113 233 €/an

La commune percevra donc près de 27 000 euros de plus par an sur la période 2024-2027 par rapport à la période 2021-2024. Ce changement sera à effet rétroactif au 16/09/2024.

A noter que la vétusté des bâtiments entraîne aussi des coûts de maintenance plus élevés pour la commune.

Christian LAQUIEZE précise que les « gros travaux » sont toujours pris en charge par Lot Habitat.

#### VOTE sur la révision du bail de la gendarmerie à compter du 01/09/2024

POUR : 11  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

### Questions et infos diverses :

- Le Maire présente le **panneau commercial pour le lotissement La Brousse**. Il est à la fabrication et sera livré puis posé dans les tous prochains jours.  
 Le Maire indique que les parcelles vendues à Lot Habitat et les parcelles réservées par les privés ont été identifiées.

Il suggère que ce panneau soit installé à deux entrées de Vayrac (visible en entrant dans le village), sur la route de Saint Denis et sur la route de Brive.

Christian LAQUIEZE indique qu'il y aura certainement un nouvel acheteur pour un emplacement.

Daniel VERDIER demande si les panneaux sont faits.

Le Maire indique que les panneaux sont commandés (pour la conception et la création, le montant s'élève à 2000€). Dès leur pose, il souhaite qu'une communication puisse être faite dans La Dépêche, notamment concernant l'accessibilité pour les jeunes.

Daniel VERDIER demande où en sont les travaux du lotissement.

Christian LAQUIEZE indique qu'il reste l'enrobé à faire, broyer le bois et réaliser le bornage.

Christian LAQUIEZE refait la proposition de la **visite du lotissement « La Brousse » pour les membres du conseil municipal** qui le peuvent : vendredi 28/02 à 11h.

- Visite et avancement du chantier de la **Maison de Santé Pluri-professionnelle MSP**. Ce mercredi 26 février, le Maire a visité le chantier avec des représentants des personnels de santé, le Président de Cauvaldor et la coordonnatrice de la MSP. Le calendrier est tenu et le chantier avance dans les temps (le chantier devrait être terminé fin juillet). Les fenêtres sont posées et les cloisons vont être faites prochainement. L'installation des professionnels de santé pourrait être prévue vers septembre.
- **Projet de future station d'épuration** – assistance SYDED : point d'étape  
Une proposition du SYDED a été reçue pour le diagnostic du réseau de collecte des eaux usées. Le coût de l'intervention: 6 325 €HT.  
Concernant le calendrier, le recrutement du bureau d'étude est prévu de mars à mai 2025 et la réalisation du diagnostic du réseau entre juillet 2025 et décembre 2026.
- **Elagage** : le Maire présente les montants des devis pour faire tailler 74 arbres sur la commune.
  - o APIE : 8974 €HT
  - o Idées Paysages: 7 703,40 €HT
  - o Magnat David: 8980 €HT

Le maire propose de prendre le moins disant de ces 3 devis renégociés, à savoir Idées Paysages. De plus, concernant ce type de travaux, l'appel à des professionnels semble primordial.

Joël LE HEN demande si les sociétés sont de Vayrac. Le Maire répond que Idées Paysages va s'installer très prochainement à Vayrac.

Daniel VERDIER indique que sur le parvis devant le foyer rural (devant le local des amitiés vayracaises) des arbres sont très proches entre-eux et vont sur la toiture. Il faudrait demander au professionnel qui interviendra, son avis sur l'élagage ou l'abattage de certains arbres.

- **Prix de l'assainissement** : le Maire indique que l'agence Adour Garonne a changé les règles du jeu concernant les subventions. Il faudrait que les communes passent au-delà du tarif de 2€/m<sup>3</sup> alors que nous sommes à 1.72€/m<sup>3</sup>. Si nous sommes inférieurs au tarif préconisé, nous ne serions plus éligibles à leurs subventions ce qui serait très problématique.  
Il faut donc prévoir une augmentation progressive du prix de l'assainissement.

Rémi POUMEYROL demande quelle est la consommation moyenne d'un foyer Vayracois. Le Maire répond que la base de calcul est 120 m<sup>3</sup>. R POUMEYROL indique donc que si nous modifions le coût de 1,72 à 2€ le m<sup>3</sup>, cela ferait une augmentation d'environ 34 euros par foyer. Il propose un plan de rattrapage sur 2 à 3 ans en fonction des exigences de l'agence Adour Garonne.

Daniel VERDIER demande quelle est la date de la dernière augmentation : environ 5 ans. Il est donc favorable aussi à une hausse.

Carole BINET insiste sur la nécessité d'augmenter les tarifs afin de pouvoir faire les investissements et travaux nécessaires (achat de matériels pour la détection des fuites, bêche de chloration, renouvellement de la station d'épuration...).

J. Marie BREULEUX indique que la mensualisation serait intéressante. Le Maire répond que la trésorerie bloque sur ce point mais que la trésorerie sera consultée à nouveau sur ce point.

- Le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire de l'hôtel Auriel vient d'écrire à la mairie par l'intermédiaire de son avocat. Il souhaiterait nous vendre l'hôtel Auriel pour la somme de 65000€ au lieu de 55000€ pour une soit disant « erreur d'adressage de certains courriers ». Il n'y a eu aucune erreur d'adressage mais cette négociation est assez habituelle dans ce genre de transactions. Le Maire indique que c'est l'établissement public foncier qui négocie pour notre compte. L'EPF indique que cette négociation permettrait d'aller directement chez le notaire et mettre fin à la procédure d'expropriation. L'EPF conseille de négocier sur cette marge entre 55000 et 61500€.

Les membres présents du conseil municipal sont d'accord pour autoriser l'EPF à négocier pour le compte de la commune la vente de l'hôtel Auriel dans le cadre des 15% réglementaires, ce qui permettrait de régler ce projet définitivement.

- Le Maire revient sur la décision de l'IA-DASEN de la **fermeture d'une classe à l'école maternelle** : Il indique avoir porté la demande d'un moratoire d'un an pour la fermeture de la classe et avoir fait valoir les arguments communaux concernant notre politique volontariste en faveur des jeunes et des familles accédant à la propriété. Il regrette que ces éléments n'aient pas été pris en compte. Le Maire indique que des actions de communication non maîtrisées par les parents d'élèves, relayées par la presse ont eu lieu et sont regrettables, tant pour les parents, que pour l'école et pour la commune. Il indique aussi regretter très fortement l'attitude de certains personnels de l'éducation nationale sur ce sujet.

Le Maire revient sur la chronologie de ces épisodes devant le conseil municipal.

Le dernier article sorti dans la presse a fait état de la séquestration de personnels par les parents, ce qui n'était pas le cas. La presse a refusé de publier le démenti de l'IA-DASEN qui expliquait qu'elle n'avait pas envoyé la force car elle savait que cette séquestration était une mise en scène.

Daniel VERDIER indique avoir aussi été très surpris et choqué par la manchette du journal qui parlait d'angoisse et de séquestration. Il a appelé la journaliste pour avoir des explications et a envoyé un démenti des parents d'élèves pour publication, ce qui a été refusé par La Dépêche.

Le Maire indique que cette publication a été relayée jusqu'au ministère.

Carole BINET demande ce qu'il va advenir de l'ATSEM (agente communale) qui était employée pour cette classe.

Le Maire indique que nous avons une ATSEM par classe, ce qui est au-delà de l'encadrement réglementaire mais qui est un choix de la commune. La dernière ATSEM recrutée en CDD ne verrait pas son contrat renouvelé, mais à ce jour rien n'est décidé.

Le Maire indique qu'il va recontacter prochainement l'IA-DASEN pour revenir avec elle sur cet épisode et reprendre le dialogue sur l'organisation de l'école, le secteur de recrutement, l'opportunité ou non de fusionner les écoles...). Concernant la fusion, celle-ci est impossible sur le terrain, pour l'instant, compte tenu des grandes difficultés d'entente entre des personnels de l'éducation nationale de l'élémentaire et de la maternelle.

Rémi POUMEYROL indique qu'il faudra porter publiquement, au prochain conseil d'école, le fort mécontentement de la commune, qui investit fortement sur ses écoles et qui a pâti d'une image détestable dans la presse, à cause d'une mise en scène inacceptable entre une professionnelle de l'éducation nationale d'une part et des parents qui ont mal maîtrisé leur communication.

Carole BINET approuve et insiste à nouveau sur l'ensemble des éléments positifs de soutien de la commune à l'école.

Rémi POUMEYROL propose qu'un communiqué soit lu lors du prochain conseil d'école.

Le Maire indique aussi qu'il soutiendra la création d'une association de parents entre les écoles maternelle et primaire.

- Le Maire fait un point sur la **déviation de Vayrac** après 4 mois d'arrêt. Suite à un courrier de riverains, qu'il a transmis au CD46, il a échangé également avec les 2 conseillers départementaux. Le vice-président du CD46 envisage une communication sur ce sujet.

A ce jour, c'est l'évacuation des terres, de très mauvaise qualité et inondées, qui pose problème. Des conseillers municipaux alertent sur le fait que les rumeurs entendues dans le village sont alimentées par le défaut de communication du conseil départemental et que des projets communaux sont ralentis de fait par cette déviation (réfection de la traverse notamment).

- Carole BINET demande où en est-on de **l'adhésion, ou non, au Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne (S.M.E.C.M.V.D) ? Daniel VERDIER relaye la question.**

Le Maire indique que Cauvaldor a étudié les coûts de la prise de compétences. A ce jour, nous ne savons toujours pas si l'Etat va rendre obligatoire la mise en régie ou non. Par contre, si des subventions ne sont pas envisageables avec une simple régie communale, cela deviendrait nécessaire de se regrouper.

Le Maire indique qu'il a une réunion la semaine prochaine sur ces sujets et présentera ensuite des scénarii et hypothèses au conseil municipal. Il informe le conseil municipal que la commune de Souillac a décidé de rester autonome. Il resterait les communes de Bétaille, une partie de Pinsac et Vayrac. A noter que Bétaille est en délégation avec la SAUR jusqu'en 2026.

Le Maire indique que de lourds travaux d'investissements sont à faire sur l'eau potable : la préservation du périmètre de captage, les réseaux... Ce point est donc sensible et il faut prendre une bonne décision pour l'avenir.

Daniel VERDIER note que tous ces investissements ne pourront se faire sans accéder à des subventions.

- Daniel VERDIER et Cécile MICHEL évoquent le **dépôt sauvage route de la Gare** et demandent qu'un nettoyage soit réalisé en attendant la solution plus pérenne engagée par la commune.

Christian LAQUIEZE indique que le terrain a été borné et que des devis pour l'empierrement sont effectués. Pour l'installation des containers à un endroit.

Le Maire indique que plusieurs nettoyages ont été faits par les agents communaux.

Rémi POUMEYROL propose que ce dépôt soit immédiatement fermé pour des problèmes de salubrité publique et environnementaux et que les poubelles soient provisoirement déplacées vers la gare. Il suggère que des barrières de chantier soient installées rapidement afin de fermer cette zone et de la nettoyer.

Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

- Joël LE HEN évoque les **nombreuses fermetures de La Poste** : semaine du 17 au 22 février : fermée le lundi 17, mardi 18, jeudi 20, samedi 22 et seulement ouverte : mercredi matin et vendredi matin.

Le Maire indique qu'il pense que La Poste est en train de dégrader le service rendu pour nous inciter à passer en agence postale. L'agence postale est un peu subventionnée par La Poste mais c'est un personnel de Mairie qui assure le service. C'est donc la commune qui choisit les horaires.

Cécile MICHEL fait part de défaut d'informations affichées sur la porte concernant les ouvertures et fermetures. Elle suggère qu'un relevé soit fait sur un mois afin de vérifier si les annonces faites sont respectées ou non.

L'ensemble des membres du conseil municipal dénoncent fermement l'attitude de La Poste qui dégrade fortement le service public rendu et qui ne tient pas ses engagements vis-à-vis de la commune.

- Joël LE HEN souhaite évoquer le problème des **évacuations sanitaires par les services de secours** obligatoirement orientées pour les pompiers vers l'hôpital de Saint-Céré. Il pose la question de savoir si au prix du maintien de l'hôpital local, la santé des malades est délaissée ou non.

Cécile MICHEL indique que la régulation adresse en effet au centre hospitalier de Saint-Céré, sauf en cas de problème médical spécifique.

- Daniel VERDIER évoque la **traversée de Vayrac** avec notamment une vitesse excessive route de Brive et des passages piétons en partie effacés. La liste des passages piétons à repeindre est faite et nous allons réaliser les peintures.

Cécile MICHEL indique qu'il faudra prévoir de revoir des « Stop » ou « Cédez le Passage » sur les routes départementales et communales.

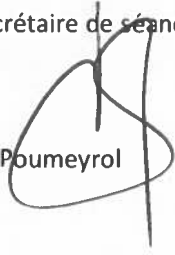
Le Maire évoque également la traversée de Mézels pour laquelle il faut faire ralentir les véhicules (le SDAIL a été consulté sur ce point).

Le Maire propose que des conseillers se chargent d'étudier la question de la réduction de la vitesse sur la commune. Cécile MICHEL, Joël LE HEN, Daniel VERDIER et J.Marie BREULEUX sont volontaires pour prendre en charge ce sujet et travailler des solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h45.

Le secrétaire de séance

Rémi Poumeyrol

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a vertical line and a loop.

Le maire

Loïc Lavergne-Azard

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'L' followed by a vertical line and a loop.

